

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024

La convocation a été adressée aux conseillers municipaux en date du 29 février 2024.

La séance a été ouverte à 20h00 par René HOELT, le Maire.

Membres présents : Mmes et MM. Jean-Michel CHALON, Monique DELL, Gaël GREULICH, Nicolas GUTH, René HOELT, Françoise KOELL, Denis LEHMANN, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Alice REIBEL, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum (10) était atteint pour tenir la séance.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Mmes et M. Valérie BENTZ, Marie Hélène GOEPP, Didier MEYER, Carole PEYNET, Caroline WAGENTRUTZ.

Secrétaire de séance : Monique DELL

Ordre du jour

01. Approbation du PV de la réunion du 6 février 2024
02. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
03. Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 05.03.2024
04. Demandes de subventions
05. Maison de la Santé - Approbation et autorisation de signer un bail
Divers

Délibération n° COMM20240301

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 6 février 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le procès-verbal de la séance du 6 février 2024.

Délibération n° COMM20240302

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Monique DELL pour remplir cette fonction.

Délibération n° COMM20240303

Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 05/03/2024

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,
Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

✓ **DEVIS :**

Fournisseur	Objet	Montants
GEPAC PATZER FRANCE	Achat de terreau et paillage	716,82 € HT
IPC	Fournitures d'entretien	421,70 € HT
ARMBRUSTER	Achat de terreau	939,20 € HT
SODISGRO	Achat de corbeilles murales	1 380,00 € HT
BRAUN Clément SARL	Fabrication et pose d'un encadrement et d'un panneau brise vue	1 213,00 € HT
LEDERMANN SARL	Entretien des terrains 2024	5 225,00 € HT
LEDERMANN SARL	Arrachage de haie à l'école	295,00 € HT
OMNICYAN	Mise en service et abonnement à la fibre (école, Mairie, Espace Loisirs)	807,00 € HT
DENIER CHAUFFAGE	Contrat d'entretien pour la chaudière pellets de l'école	345,61 € HT
GARAGE LITY	Remise en état du véhicule FORD	1 818,77 € HT
EPSL	Contrôle des équipements ludiques et sportifs 2024	800,00 € HT

✓ **INDEMNISATION DE SINISTRES :**

- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre au niveau de l'étang de pêche d'un montant de 843,83 €,
- remboursement GROUPAMA suite à un sinistre route d'Obernai d'un montant de 1950,56 €.

✓ **DELIVRANCE DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE :**

- une nouvelle concession de 50 ans attribuée à [REDACTED] au nouveau cimetière.

Délibération n° COMM20240304

Demandes de subventions

Vu les demandes de subventions présentées par :

- Caritas Alsace et l'Association AFSEP,

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'accorder une subvention de 50 € à l'association AFSEP,
- d'accorder une subvention de 100 € à l'association Caritas Alsace

La dépense sera inscrite au BP 2024 – article 65748 sous divers.

Délibération n° COMM20240305

Maison de la Santé - Approbation et autorisation de signer un bail

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un local professionnel situé dans la Maison de la Santé – 13 rue du Maréchal Foch, référencé MS1-4, sera disponible à la location, suite au départ du locataire, à compter du 16 mars 2024.

Il rappelle le modèle de bail professionnel établi entre la commune et les professionnels de la santé pour la location de locaux professionnels dans le bâtiment « Maison de la Santé » sis au 11-13 rue du Mal. Foch. Les locaux seront loués exclusivement pour l'activité professionnelle du preneur (cabinets médicaux et paramédicaux).

COMMUNE DE KRAUTERGERSHEIM

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024

Après lecture du bail, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le bail présenté,
- Autorise le Maire à signer un nouveau bail professionnel pour le local mentionné et à demander un dépôt de garantie d'un montant équivalent à un mois de loyer, soit 363,63 €, au locataire avant la remise des clefs.

Divers

- Communication de la date du prochain Conseil Municipal : 09/04/2024,
- Diagnostic de l'éclairage public,
- Déménagement de l'école de musique,
- Agrandissement du périscolaire,
- Organisation de la journée électorale,
- Divers devis,
- Travaux d'acoustique et d'isolation à la Maison de la Santé,
- Nettoyage de printemps : 06/04/2024,
- Nettoyage de l'Espace Loisirs,
- Renouvellement de la demande de dérogation concernant les rythmes scolaires,
- Commission des Finances : 12/03/2024,
- Commission Communale des Impôts Directs : 09/04/2024.

Tous les points ayant été abordés, le Maire clôt la séance à 23 h 00.

Monique DELL



Secrétaire de Séance

René HOELT



Maire de Krautergersheim